

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 438

1^{er} mars 2010

SOMMAIRE

ACOServices	21017	Mars Propco 32 S.à r.l.	20989
AMB Dammartin Holding S.à r.l.	20992	Mistral S.à r.l.	20979
Anglo Iron Ore Investments	21008	Monsun S.à r.l.	20979
Asiastories S.A.	21019	Norah S.A.	20979
Bergamia S.à r.l.	21020	Océanie Investments S.A.	21013
BluO I Equity 1 S.à r.l.	20981	Opal One Sicav	20983
BluO I Equity 4 S.à r.l.	20981	Orient International 1 S.à r.l.	21022
BluO I Equity Holding S.à r.l.	20980	Pricepoint S.à r.l.	21011
Borea Holding S.à r.l.	20978	Red Rice Holding S.A.	20983
C.B. Lux S.A.	21006	Restauration à l'Ancienne Lux Sàrl	20997
ConvaTec Healthcare C S. à r.l.	20982	Rhò GmbH	20980
Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l.	21015	Rhò GmbH	20981
Daemmerung Finance S.A.	20980	Rombert S.A.	20982
DonorIT s.e.c.s.	20986	Salva S.A.	21024
Erasec Finance Holding S.A.	20982	Schimmelpfeng S.à r.l.	20984
Erasec Finance Holding S.A.	20982	Silves Associates	20983
Financière Européenne du Groupe du Sa- voy S.A.	21001	Société de Financement Médical et Hospi- talier	20982
Funirey Luxembourg	21004	SOCPAR, Société de Participations SAH	20991
Laganas Securities S.à r.l.	21024	SPF International S.à r.l.	20987
Lir Investments	20978	Spin Group S.A.	20981
Longevity Capital S.A.	20978	Touareg S.A.	21024
LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l.	20995	Trovao Services	20999
Lux G Technology S.A.	20978	Valstar S.A.	20980
Lux Mara S.à r.l.	21002	Vanamonde S.A.	20983
Luxuriant S.à r.l.	20979	VHCL UN S.A.	21017
Mars Propco 26 S.à r.l.	21005	Woad Partners S.à r.l.	21024

Lux G Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.533.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010020354/13.

(100014520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Borea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.825.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Borea Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2010020341/15.

(100014508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Longevity Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.095.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Longevity Capital S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Sole manager
Signatures

Référence de publication: 2010020342/15.

(100014507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Lir Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 142.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010021114/11.

(100015684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Norah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.462.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010020353/13.

(100014521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Mistral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.672.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Mistral S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2010020338/15.

(100014511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Monsun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.732.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Monsun S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2010020340/15.

(100014509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Luxuriant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 138.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010021113/11.

(100015691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Daemmerung Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.030.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010020355/13.

(100014519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Valstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 50.005.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120484.04

Date: 03/08/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS
Signature

Référence de publication: 2010020332/15.

(100014501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

BluO I Equity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 141.864.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01. Februar 2010.

Für die BluO I Equity Holding S.à r.l.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Domizilstelle

Mario Warny / Diane Wolf

Référence de publication: 2010021109/15.

(100015620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Rhô GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 64.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010021115/11.

(100015678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Spin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.666.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010020356/13.

(100014518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

BluO I Equity 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 142.089.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene
Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01. Februar 2010.

Für die BluO I Equity 4 S.à r.l.
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Die Domizilstelle
Mario Warny / Diane Wolf

Référence de publication: 2010021105/15.

(100015627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

BluO I Equity 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 142.072.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene
Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01. Februar 2010.

Für die BluO I Equity 1 S.à r.l.
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Die Domizilstelle
Mario Warny / Diane Wolf

Référence de publication: 2010021108/15.

(100015621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Rhô GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 64.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010021116/11.

(100015673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Erasec Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 12.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010020361/10.

(100014979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Erasec Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 12.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010020362/10.

(100014977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Rombert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
26.01.10. Signature.

Référence de publication: 2010020363/10.

(100014568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Société de Financement Médical et Hospitalier, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 11.770.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010020364/12.

(100014564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ConvaTec Healthcare C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.177.883,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.872.

Les comptes annuels pour la période du 21 mai 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2010. Signature.

Référence de publication: 2010020360/12.

(100014982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Opal One Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.040.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2010

En date du 19 janvier 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Laurent REISS, Monsieur Christian MAYER et de Monsieur Alexander SVO-BODA en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010018907/15.

(100013416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Red Rice Holding S.A., Société Anonyme Soparfi (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.639.

—
Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010020357/13.

(100014517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Vanamonde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

—
Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010020358/13.

(100014515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Silves Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.533.

—
Décision de l'Associé Unique en date du 20 janvier 2010

L'actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué MULLERBACH INC et nomme, comme administrateur unique - et administrateur-délégué:

Mr Dimitri MOZER, administrateur, né le 27/12/1958 à Liège (Belgique), et domicilié 336, rue du Roi Albert à B-4680 Oupeye (Belgique).

Le remplacement de MULLERBACH INC prend effet dès ce jour le son mandat prendra fin en 2014.

Mr Dimitri MOZER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010019514/15.

(100014340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Schimmelpfeng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.557.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of december.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- LB UK RE Holdings Limited (in Administration), a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales with registered number 5347966 and having its registered office at 25, Bank Street, London, E14 5LE, United Kingdom acting by its administrators, Anthony Victor Lomas, Steven Anthony Pearson, Michael John Andrew Jervis, Dan Yoram Schwarzmann and Derek Anthony Howell, each a partner of PricewaterhouseCoopers LLP, Plumtree Court, London EC4A 4HT; and

- FREQ Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 125.091,

here represented by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies established on December 23, 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of Schimmelpfeng S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.557, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2067 of September 22, 2007, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 of August 13, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-) represented by four hundred seventy-four (474) class A ordinary shares and twenty-six (26) class B ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The shareholders resolve to appoint Mr. Daniel Jané, born on February 2, 1970 in Barcelona (Spain), having his professional address at 2, rue de la paix, L-7244 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law of August 10, 1915. All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash. The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The shareholders resolve to give full discharge to the sole manager of the Company for the accomplishment of its mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of its duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- LB UK RE Holdings Limited (sous procédure de sauvegarde), une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles et enregistrée sous le numéro 5347966, ayant son siège social au 25, Bank Street, London, E14 5LE, Royaume-Uni, représentée par ses administrateurs Anthony Victor Lomas, Steven Anthony Pearson, Michael John Andrew Jervis, Dan Yoram Schwazmann et Derek Anthony Howell, tous associés de PricewaterhouseCoopers LLP, Plumtree Court, London EC4A 4HT; et

- FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.091,

ici représentées Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 23 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Schimmelpfeng S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.557, constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2067 du 22 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 du 13 août 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par quatre cent soixante-quatorze (474) parts sociales ordinaires de classe A et vingt-six (26) parts sociales ordinaire de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. Les associés décident de nommer M. Daniel Jané, né le 2 février 1970 à Barcelone (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 2, rue de la Paix, L-7244 Bereldange, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915. Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire. Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. Les associés décident de donner décharge au gérant unique de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57285. Reçu douze euros (12.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019705/121.

(100014297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

DonorIT s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.179.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 décembre 2009 au siège de la société

Le 24 décembre 2009, les associés de la Société en Commandite Simple "DonorIT s.e.c.s." ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 132.179, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La société a été constituée en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2495 du 3 novembre 2007.

Le siège de la société a été transféré à l'adresse actuelle en date du 1^{er} septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1941 du 6 octobre 2009.

Composition de l'assemblée

Sont présents les associés suivants:

1. Madame Barbara VERFAILLIE, demeurant à 8020 Ruddervoorde (Belgique), Bergenstraat, 12.

Détenant quinze (15) parts sociales.

2. Monsieur Tim COUCKE, demeurant à 8020 Ruddervoorde (Belgique), Bergenstraat, 12.

Detenant cinq (5) parts sociales.

Total: vingt (20) parts sociales.

Composition du bureau

L'assemblée ouvre la séance à 9 heures sous la présidence de Monsieur Tim Coucke.

Vu le nombre limité des personnes présentes, on ne forme pas de bureau.

Expose du président

a) Le président constate que tous les associés possédant la totalité des parts sociales sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée est composée valablement et que les formalités de convocation ne doivent pas être justifiées: L'assemblée confirme à l'unanimité cette constatation.

b) Le président expose que rassemblée générale actuelle a été convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Constatation de la liquidation "de facto" de la société mentionnée.

2. Après lecture du rapport du liquidateur, décharge du liquidateur.

3. Clôture de la liquidation

c) Le président déclare ensuite:

- que la Société en Commandite Simple "DonorIT s.e.c.s." a cessé ses activités et qu'à l'avenir elle n'aura plus d'activités;

- que la dissolution de la société est souhaitable; que la société ne possède pas de biens immobiliers;

- que le gérant de la société Monsieur Tim Coucke s'est chargé de la liquidation "de facto" et que l'assemblée confirme sa nomination comme liquidateur en lui attribuant les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

- que ladite société peut être considérée comme entièrement liquidée.

- que Monsieur Tim Coucke, prénommé, doit être déchargé de sa mission de liquidateur "de fait" de la société, et que les comptes de la liquidation doivent être approuvés.

Après délibération, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

Résolutions

Première résolution

Ladite société a été liquidée "de facto" par Monsieur Tim Coucke, prénommé.

Pour autant que nécessaire, l'assemblée confirme sa désignation en tant que liquidateur et lui accorde tous les pouvoirs mentionnés ci-dessus.

Le liquidateur présente son rapport à l'assemblée.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'assemblée décide de donner entière et pleine décharge à Monsieur Tim Coucke, liquidateur, en ce qui concerne l'exécution de sa mission.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société en commandite simple "DonorIT s.e.c.s." ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a définitivement cessé d'exister avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir d'aujourd'hui, à l'ancien siège social de la société à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Fin de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le présent procès-verbal est signé par les associés.

Barbara Verfaillie / Tim Coucke

Les associés

Référence de publication: 2010020079/71.

(100014873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

SPF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.060.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SPF International LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office c/o Corporate Research Ltd., 615 South Dupont Highway, Dover, County of Kent, Delaware 19901, United States of America, registered with the State of Delaware under number 4160727,

duly represented by Mrs Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 December 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of SPF International S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 124060, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 552, on 6 April 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last

time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1702, on 10 July 2008.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 74676 (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more attorneys-in-fact such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SPF International LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover, DE 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du registre de Delaware sous le numéro 4160727,

ici représentée par Madame Andréa Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de SPF international S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124060, constituée le 2 janvier 2007 par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552, le 6 avril 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702, le 10 juillet 2008.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676 (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur paiera les dettes. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57316 Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019714/98.

(100014158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.175,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December,
Before Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Mars Holdco 1 S.à r.l. having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, represented hereby by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares to be the sole shareholder of Mars Propco 32 S.à r.l., having its registered office in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 24th, 2006 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 75 of January 30th, 2007.

The articles of the Company were last amended on January 29th, 2007 by deed of the undersigned notary and published in the Memorial on July 18th, 2007, number 1486.

The sole shareholder requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's current financial year so that it will henceforth start on the January 1st and end on December 31st, with the exception of the current financial year which started on January 31st, 2009 will end on December 31st, 2009.

The sole shareholder resolves to amend Article 11 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year shall commence on January 1st and end on December 31st of the same year."

There being no further items on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

20990

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of the amendment of Article 11 of the Articles of Association shall be borne by the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are worded in English and followed by a French translation.

In case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day as herein before mentioned.

The document having been read to the appearing person who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the Notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU

Mars Holdco 1 S.à.r.l. ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Laquelle comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée, Mars Propco 32 S.à.r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2006 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 75 au 30 janvier 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2007, et publiés au Mémorial sous le numéro 1486 le 18 juillet 2007.

L'associé unique prie le notaire instrumentant de prendre acte de la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 31 janvier 2009, se terminera le 31 décembre 2009.

L'associé unique décide de modifier l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

«Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, en raison du changement de l'Article 11 des Statuts de la Société seront à la charge de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en Anglais et suivi d'une traduction en Français.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date énoncée en date des présentes.

Et après lecture à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2009. Relation: LAC/2010/1060. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019182/76.

(100013687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

SOCPAR, Société de Participations SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 56.790.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Pierre CAILLET, retraité, demeurant à Paris,

ici représenté par Monsieur Jean-Jacques PIRE, employé, demeurant professionnellement à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay, en vertu d'une procuration datée du 14 décembre 2009, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée SOCPAR, SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A.H., société anonyme holding de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.790, établie et ayant son siège social au 16, rue d'Épernay à L-1490 Luxembourg,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 33 du 28 janvier 1997.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 74.368,06, représenté par 3000 actions d'une valeur nominale de EUR 24,789 par action.;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, comme liquidateur de la Société, Monsieur Jean-Jacques PIRE, précité, lequel a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Michel PARIZEL, employé, demeurant professionnellement à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 16, rue d'Épernay à L-1490 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.J. PIRE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2009, LAC/2009/56610: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019191/52.

(100013110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

AMB Dammartin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.050,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.734.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.995,

in its capacity of sole partner of AMB Dammartin Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.734, incorporated on 9 January 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary published on 23 February 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 469 (the Company), the articles of association of which have been latest amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 June 2009 and published on 23 July 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1426 (the Company),

here represented by Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg .

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., is the sole partner (the Sole Partner) of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at thirty-seven thousand twenty-five euro (EUR 37,025.-) divided into one thousand four hundred eighty-one (1,481) shares each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty-seven thousand twenty-five euro (EUR 37,025) to an amount of thirty-seven thousand and fifty euro (EUR 37,050), by the issuance of one (1) new share in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same characteristics and entitling to the same rights as the existing shares of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Partner, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new share of the Company, in registered form and with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to have it fully paid up by a contribution in kind to the Company consisting of an uncontested, current and immediately exercisable claim held against the Company in the amount of fifty-five thousand (EUR 55,000.-) (the Claim):

The contribution in kind in an aggregate amount of fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-), is to be allocated as follows:

- an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) is to be allocated to the corporate capital account of the Company;
- an amount of fifty-four thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 54,975) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It further results from a declaration issued on 21 December 2009 by the Sole Partner (the Declaration) that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim to be contributed to the Company is valued at fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-);
- the Claim to be contributed to the Company is freely transferable by the Sole Partner and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Partner in cooperation with the Company.

The Sole Partner, acting through its proxyholder, further declares that since the date of its Declaration no material changes have occurred which would have depreciated the contribution to be made to the Company.

It further results from a certificate issued on 21 December 2009 by the Company (the Certificate) that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim to be contributed to the Company is valued at fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-); and

- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Company in cooperation with the Sole Partner.

Such Declaration and the Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-seven thousand and fifty euro (EUR 37,050.-) represented by one thousand four hundred and eighty-two (1,482) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up".

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

Declaration

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.995,

en sa capacité d'associé unique d'AMB Dammartin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.734, constituée le 9 janvier 2008 en vertu d'un acte notarié du notaire instrumentant, publié le 23 février 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 469, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2009 publié le 23 juillet 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1426 (la Société),

ici représentée par Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée "*ne varietur*" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente-sept mille vingt-cinq euros (EUR 37.025,-) divisé en mille quatre cent quatre-vingt-un (1.481) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes,:

Première décision

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-sept mille vingt-cinq euros (EUR 37.025,-) à un montant de trente-sept mille cinquante euros (EUR 37.050,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes caractéristiques et attribuant les mêmes droits que les parts sociales existantes de la Société.

Souscription - Libération

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme ci-dessus, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et la libérer entièrement par un apport en nature à la Société consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associé contre la Société d'un montant de cinquante-cinq mille euros (EUR 55,000) (la Créance).

L'apport en nature d'un montant total de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) est à allouer comme suit:

- un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) est à affecter au compte capital social de la Société;
- un montant de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-dix cinq euros (EUR 54.975,-) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

De plus, il ressort d'une déclaration émise par la gérance de l'Associé Unique à la date du 21 décembre 2009 (la Déclaration) que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportée à la Société est estimée à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-);
- la Créance devant être apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique et n'est pas soumise à des restrictions ou grevées d'un nantissement ou d'un droit de gage limitant sa transmissibilité ou diminuant sa valeur; et
- toutes les formalités pour le transfert de la possession de la Créance devant être apportée à la Société par l'Associé Unique ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

L'Associé Unique, agissant par son mandataire déclare que depuis la date de la Déclaration il n'est pas intervenu de changement matériel qui aurait déprécié l'apport devant être fait à la Société.

De plus, il ressort d'un certificat émis par la gérance de la Société à la date du 21 décembre 2009 (le Certificat) que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportée à la Société est estimée à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-); et
- toutes les formalités pour le transfert de la possession de la Créance devant être apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

Ledit Déclaration et le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinquante euros (EUR 37.050,-) représenté par mille quatre cent quatre-vingt-deux (1.482) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: H. GILBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57280. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019322/158.

(100013411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 287.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.063.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B91796, represented by Mr Philippe Jusseau (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 28 December 2009.

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B106063, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 10 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 552 of 8 June 2005, amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 24 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1121 of 29 October 2005.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR232,125 (two hundred thirty-two thousand one hundred twenty-five euro) by an amount of EUR55,000 (fifty-five thousand euro) to an amount of EUR287,125 (two hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 440 (four hundred forty) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 each, and;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR232,125 (two hundred thirty-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 1,857 (one thousand eight hundred fifty-seven) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR55,000 (fifty-five thousand euro) to an amount of EUR287,125 (two hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-five euro) represented by 2,297 (two thousand two hundred ninety-seven) shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 440 (four hundred forty) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 440 (four hundred forty) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR55,000 (fifty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 2,297 (two thousand two hundred ninety-seven) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR287,125 (two hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-five euro) represented by 2,297 (two thousand two hundred ninety-seven) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euros) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B91796 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M. Philippe Jusseau (l'Associée Unique),

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 décembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF5 Steakhouse Loans S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B106063, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 10 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 552 du 8 juin 2005, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 24 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1121 du 29 octobre 2005.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR232.125 (deux cent trente-deux mille cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR55.000 (cinquante-cinq mille euros) à un montant de EUR287.125 (deux cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR232.125 (deux cent trente-deux mille cent vingt-cinq euros) représenté par 1.857 (mille huit cent cinquante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par un montant de EUR55.000 (cinquante-cinq mille euros), à un montant de EUR287.125 (deux cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq euros) représenté par 2.297 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission de 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR55.000 (cinquante-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité des 2.297 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR287.125 (deux cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq euros) représenté par 2.297 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/877. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme - délivrée à la société à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018557/116.

(100012962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Restauration à l'Ancienne Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 150.914.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le huit janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jimmy MAIETTI, commerçant, né à Verdun (France), le 8 novembre 1984, demeurant à F-54760 Moivrons (France), Champ d'Olnois,

2.- Monsieur Rudy SCHEID, commerçant, né à Montfermeil (France), le 4 juillet 1983, demeurant à F-77100 Nanteuil Les Meaux, 40, Chemin des Bords Rouges.

Les comparants sub 1) et 2) ici représentés par Monsieur Jonathan Beggiano, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix en vertu de deux procurations sous seing privé datées de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur", par le comparant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "RESTAURATION A L'ANCIENNE LUX SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Walferdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la restauration et la commercialisation de meubles meublants.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, réparties comme suit:

1.- Jimmy MAIETTI, prénommé, cinquante et une parts	51
2.- Rudy SCHEID, prénommé, quarante-neuf parts	49
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, tels que représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Jimmy MAIETTI, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Beggiato, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2658. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 janvier 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010019129/102.

(100013305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Trovaø Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 45A, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.915.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le huit janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlos José MATOS CORREIA, poseur de revêtement, né à São Julião da Figueira da Foz (Portugal), le 27 août 1968, demeurant à L-5810 Hesperange, 45A, rue de Bettembourg.

2.- Monsieur Patrick GEIMER, administrateur de société, né à Steinfort, le 6 mai 1960, demeurant à L-5256 Sandweiler, 4, rue Nicolas Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TROVAO SERVICES".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la pose de revêtements de tous types de sols, de tapis, de planches stratifiées et tout autre revêtement de sol en matière synthétique.

De manière générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR), divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Carlos José MATOS CORREIA, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Monsieur Patrick GEIMER, préqualifié, cent parts	100
Total des parts: cent cinquante parts	150

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée L-5810 Hesperange, 45A, rue de Bettembourg.

2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

- *gérant technique:*

Monsieur Carlos José MATOS CORREIA, préqualifié,

- *gérant administratif:*

Monsieur Patrick GEIMER, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants technique et administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Matos Correia, Geimer, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 25 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010019126/102.

(100013321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.770.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Martin Hermanns-Couturier, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Savoy Investment Management Limited, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3BJ, United Kingdom and registered with the London Trade Register under number 1382994 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 22 December 2009 which, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, avenue John F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 67.770, incorporated by deed of Me Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 9th December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 55 of 30th January 1999 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) represented by twelve thousand five hundred (12,500) registered shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company and assumes the function of liquidator of the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

V. That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2009 and ending as result of the dissolution of the Company at the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of directors for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Martin Hermans-Couturier, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Savoy Investment Management Limited, ayant son siège social à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3BJ, United Kingdom et immatriculée au registre de commerce de Londres sous le numéro 1382994 (l'"Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 22 décembre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50, avenue John F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.770, constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 55 du 30 janvier 1999 (la "Société").

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par douze mille cinq cents actions (12.500) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune (les "Actions").

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Actions et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément dissoudre la Société et assume la fonction de liquidateur.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil d'administration de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: M. HERMANS-COUTURIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019138/89.

(100013418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Lux Mara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9377 Hoscheid, 27, Lisseneck.

R.C.S. Luxembourg B 150.884.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Alin-Eusebiu MARA, entrepreneur en bâtiments, né le 20 décembre 1959 à Timisoara (Roumanie), demeurant à L-9377 Hoscheid, 27, Lisseneck;

2.- Madame Anisoara RISTI, aidante, née le 27 août 1960 à Lipova (Roumanie), demeurant à L-9377 Hoscheid, 27, Lisseneck;

3.- Monsieur Razvan MARA, salarié, né le 21 juin 1984 à Timisoara (Roumanie), demeurant à B-1050 Bruxelles, 48, Avenue de la Couronne.

Le prénommé Razvan MARA est représenté par Monsieur Alin-Eusebiu MARA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 7 novembre 2009; cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LUX MARA S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune d'Hoscheid.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'entreprise de construction de bâtiments, de travaux de carrelage et de mosaïque, de travaux de plafonnage, de cimentage et de tous autres enduits, de travaux de démolition de bâtiments et d'ouvrage d'art, d'installation de cheminées ornementales, de placement de pavés et de blocs de bétons, nettoyage de façades, pose de faux plafonds et cloisons, isolation thermique et acoustique (sauf travaux d'assèchement de constructions par asphatage et bitumage), recouvrement de façades, sablage de façades, aménagement de plaines de jeux et de sport, de parcs et de jardins, sylviculture, pose de câbles et canalisations divers, volets et persiennes, ramonage de cheminées, badigeonnage et chaulage de façades.

Achat et vente de matériaux de construction.

Achat et vente d'immeubles pour compte propre.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 6. Cession - Transmission. Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 10. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés comme suit:

Monsieur Alin-Eusebiu MARA, préqualifié, cinquante-cinq parts sociales;	55
Madame Anisoara RISTI, préqualifiée, cinquante-cinq parts sociales;	55
Monsieur Razvan MARA, préqualifié, quinze parts sociales;	15
TOTAL, cents parts sociales	125

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille deux cents euros (1200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les trois associés ont pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant de la société, Monsieur Alin-Eusebiu MARA, préqualifié,

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9377 Hoscheid, 27, Lisseneck

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mara, Risti, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1878. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018605/82.

(100012794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Funirey Luxembourg, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 139.400.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUNIREY LUXEMBOURG SA, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1692 du 9 juillet 2008, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 139400.

L'assemblée est ouverte à 15 heures sous la présidence de Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-La Roche-en-Ardenne, qui fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à Steinfort

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

I. Modification de l'article 3 des statuts

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels, de licences et de biens immeubles.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.10 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-EUR

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Goldenberg, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 décembre 2009 - WIL/2009/1055 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 21 janvier 2010;

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010018582/57.

(100012790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Mars Propco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.504.075,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.322.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of December,
Before Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Mars Holdco 1 S.à r.l. having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, represented hereby by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares to be the sole shareholder of Mars Propco 26 S.à r.l., having its registered office in L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 24th, 2006 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 110 of February 3rd, 2007.

The articles of the Company were last amended on January 29th, 2007 by deed of the undersigned notary and published in the Memorial on June 27th, 2007, number 1281.

The sole shareholder requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's current financial year so that it will henceforth start on the January 1st and end on December 31st, with the exception of the current financial year which started on January 31st, 2009 will end on December 31st, 2009.

The sole shareholder resolves to amend Article 11 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year shall commence on January 1st and end on December 31st of the same year. "

There being no further items on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of the amendment of Article 11 of the Articles of Association shall be borne by the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, theses minutes are worded in English and followed by a French translation.

In case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day as herein before mentioned.

The document having been read to the appearing person who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the Notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU

Mars Holdco 1 S.à.r.l. ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Laquelle comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée, Mars Propco 26 S.à.r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 Novembre 2006 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 110 au 3 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 Janvier 2007, et publiés au Mémorial sous le numéro 1281 le 27 Juin 2007.

L'associé unique prie le notaire instrumentant de prendre acte de la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 31 janvier 2009, se terminera le 31 décembre 2009.

L'associé unique décide de modifier l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

«Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant a l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, en raison du changement de l'Article 11 des Statuts de la Société seront à la charge de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en Anglais et suivi d'une traduction en Français.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date énoncée en date des présentes.

Et après lecture à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1054. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019172/77.

(100013681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

C.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.583.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.B. LUX S.A.", ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 145.583), constituée

suyant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 865 du 22 avril 2009,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Monique GOERES; employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article quatre (4) des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5076. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019145/81.

(100013350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third December.

Before Us Maître Marline Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS, société à responsabilité limitée, R.C.S. number B 122.501, with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

here represented by Mrs Chantai SALES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given in Luxembourg, on December 22nd, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "ANGLO IRON ORE INVESTMENTS" (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.492, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated originally under the name of "ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 9", pursuant to a deed of notary Maître Jean Seckler, notary with residence in Junglinster, dated 4 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°146 of February 8, 2007, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Jean Seckler, dated 10 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1217 of May 20, 2008.

The Shareholder declares that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholder waives the convening notice as it declares having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 4,950.- USD and creation of 99 new shares of a par value of 50.- USD together with a share premium of 245,865,362.99 USD by way of different payments done by the sole shareholder;

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

By different resolutions taken by the board of directors of the Company it was decided to increase the share capital of the Company by an amount of 4,950.- USD by the registration of an amount of:

1. USD 24,848,484.84 on 29 January 2009

2. USD 20,965,329.98 on 26 February 2009

3. USD 10,392,562.85 on 10 March 2009

4. USD 6,722,689.08 on 6 March 2009
5. USD 3,124,499.78 on 25 March 2009
6. USD 21,973,196.33 on 3 April 2009
7. USD 11,103,386.00 on 28 April 2009
8. USD 9,506,155.30 on 6 May 2009
9. USD 13,584,823.59 on 18 May 2009
10. USD 15,086,126.87 on 2 July 2009
11. USD 13,652,879.98 on 15 July 2009
12. USD 15,417,992.32 on 6 August 2009
13. USD 24,754,454.09 on 14 August 2009
14. USD 5,472,335.79 on 24 August 2009
15. USD 14,685,936.63 on 28 September 2009
16. USD 5,791,173.93 on 14 October 2009
17. USD 28,788,285.63 on 19 November 2009

and to accept the payment of a share premium of 245,865,362.99 USD.

The Shareholder, prenamed and represented as stated here above, declares that the board of directors has accepted the subscription and payment by ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS of the 99 new shares of a par value of USD 50.-, together with the payment of a share premium of 245,865,362.99 USD.

Evidence of the different payments has been given to the Shareholder.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at one hundred fifty-one thousand six hundred fifty United States Dollars (151,650.- USD) as of today.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.1.** The Company's issued capital is set at one hundred fifty-one thousand six hundred and fifty United States Dollars (USD 151,650.-) represented by three thousand and thirty-three (3,033) shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée inscrite au R.C.S. sous le numéro B 122.501, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe,

ici représentée par Mme Chantai SALES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2009,

ci-dessous l'Associé.

Ladite procuration, après avoir été signée "*ne varietur*" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussignée de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "ANGLO IRON ORE INVESTMENTS" (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.492, société de droit luxembourgeois, ayant son siège à 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination "ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 9", selon un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N° 146 du 8 février 2007, modifié

plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Jean SECKLER, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N° 1217 du 20 mai 2008.

L'Associé déclare que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. L'Associé renonce aux formalités de convocation et déclare avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Décision de confirmer l'augmentation du capital social à hauteur de USD 4.950,- et création de 99 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de 245.865.362,99 USD par divers paiements faites par l'Associé;

2. Modification subséquente de l'article 6. des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé, représenté comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Par plusieurs résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, il fut décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.950,- USD par la constatation de divers versements effectués comme suit:

1. USD 24.848.484,84 du 29 janvier 2009
2. USD 20.965.329,98 du 26 février 2009
3. USD 10.392.562,85 du 10 mars 2009
4. USD 6.722.689,08 du 6 mars 2009
5. USD 3.124.499,78 du 25 mars 2009
6. USD 21.973.196,33 du 3 avril 2009
7. USD 11.103.386,00 du 28 avril 2009
8. USD 9.506.155,30 du 6 mai 2009
9. USD 13.584.823,59 du 18 mai 2009
10. USD 15.086.126,87 du 2 juillet 2009
11. USD 13.652.879,98 du 15 juillet 2009
12. USD 15.417.992,32 du 6 août 2009
13. USD 24.754.454,09 du 14 août 2009
14. USD 5.472.335,79 du 24 août 2009
15. USD 14.685.936,63 du 28 septembre 2009
16. USD 5.791.173,93 du 14 octobre 2009
17. USD 28.788.285,63 du 19 novembre 2009

et d'accepter les versements d'une prime d'émission pour un montant total de 245.865.362,99 USD.

L'Associé, prénommé, et représenté comme dit ci-avant, déclare que le conseil de gérance a accepté la souscription et le paiement fait par ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS pour l'émission et la libération de 99 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50,-, ensemble avec une prime d'émission de 245.865.362,99 USD. Une copie des extraits de compte démontrant les versements des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de cent cinquante et un mille six cent cinquante Dollars des Etats-Unis (151.650,- USD) à ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société qui va avoir la teneur suivante dans la version française:

" **Art. 6.1.** La Société a un capital émis de cent cinquante et un mille six cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 151.650,-) représenté par trois mille trente-trois (3.033) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussignée, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57875. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019146/153.

(100013371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pricepoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 150.913.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christian SAUBER, gérant de société, demeurant à L-8077 Bertrange, 36 rue de Luxembourg.
2. Monsieur Tom ZAROTTI, employé privé, demeurant à L-4407 Belvaux, 16 rue Emile Metz.
3. GROUP LOUISIANA S.A., avec siège social à L-3364 Leudelange, 5 rue du Château d'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 42.600, représentée par ses trois administrateurs-délégués:

- Madame Sarah RIGANELLI, employée privée, demeurant à Belvaux.

- Monsieur Joseph COMODI, employé privé, demeurant à Foetz.

- Monsieur Claude RIGANELLI, employé privé, demeurant à Niederpallen, ici représenté par Madame Sarah RIGANELLI, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Leudelange, le 11 janvier 2010,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation, et par le Président du Conseil d'Administration: Monsieur Fulvio RIGANELLI, gérant de société, demeurant à Schifflange, ici représenté par Madame Sarah RIGANELLI, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Leudelange, le 11 janvier 2010,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de tous les administrateurs-délégués et du Président du Conseil d'Administration pour la prise de participation dans d'autres sociétés.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "PRICEPOINT S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la vente d'appareils électroménagers et multimédia par internet avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Christian SAUBER, préqualifié,	45 parts
2.- Monsieur Tom ZAROTTI, préqualifié,	45 parts
3.- GROUP LOUISIANA S.A, préqualifiée,	10 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6 . Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian SAUBER, prédit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Tom ZAROTTI, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-8077 Bertrange, 36 rte de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sauber; Zarotti; Riganelli; Comodi , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2010. Relation: EAC/ 2010/869. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010019151/97.

(100013297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Océanie Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.908.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the public limited company ("société anonyme") "OCEANIE INVESTMENTS S.A.", established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 147908, (the "Company"),

pursuant to a power given by the board of directors of the Company in its meeting of December 15th, 2009, a copy of the minutes of this meeting, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The pre-mentioned "OCEANIE INVESTMENTS S.A." has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1873 of the 28th of September 2009,

and the articles of association have been modified pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on the 1st of October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2162 of the 5th of November 2009, and

- on the 8th of October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2162 of the 5 of November 2009.

2. The corporate capital is set at FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY EUROS (EUR 59,620.-), divided into ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (1,550) class A shares, ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (1,550) class B shares, ONE THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY-ONE (1,431) class C shares and ONE THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY-ONE (1,431) class D shares with a nominal value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the board of directors is authorized to increase the corporate capital to TWENTY-FIVE MILLION EUROS (EUR 25,000,000.-) by the issuance of additional shares of a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4. In its meeting of the 15th of December 2009, the board of directors of the Company has decided to increase the capital by seventeen thousand eight hundred and eighty Euros (EUR 17,880.-), so as to raise the capital from its present amount of fifty-nine thousand six hundred and twenty Euros (EUR 59,620.-) to seventy-seven thousand five hundred Euros (EUR 77,500.-), by the issue of eight hundred ninety-four one (894) new class C shares and eight hundred ninety-four one (894) new class D shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, issued with a global share premium of four million four hundred eighty-two thousand one hundred and twenty Euros (EUR 4,482,120.-).

5. The new shares have been subscribed and fully paid up and the payment of the share premium has been realized by the public limited company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg "United International Management S.A.", established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142022, by payment in cash, so that the total amount of four million five hundred thousand Euros (EUR 4,500,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

6. As a consequence of such capital increase, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at SEVENTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 77,500.-), divided into ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (1,550) class A shares, ONE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY (1,550) class B shares, TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE

(2,325) class C shares and TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (2,325) class D shares with a nominal value of TEN EUROS (EUR 10.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand one hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

agissant comme représentant du conseil d'administration de la société anonyme "OCEANIE INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147908, (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par le conseil d'administration de la Société en sa réunion du 15 décembre 2009, une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant dans sa prédite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La pré-mentionnée société "OCEANIE INVESTMENTS S.A." a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1873 du 28 septembre 2009,

et les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2162 du 5 novembre 2009, et

- en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2162 du 5 novembre 2009.

2. Le capital social est fixé à CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT VINGT EUROS (EUR 59.620,-), représenté par MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions de classe A, MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions de classe B, MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UNE (1.431) actions de classe C et MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UNE (1.431) actions de classe D d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

3. Conformément à l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 25.000.000,-) par l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominal de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4. En sa réunion du 15 décembre 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 17.880,-), afin de porter le capital de son montant actuel de cinquante-neuf mille six cent vingt euros (EUR 59.620,-) à soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 77.500,-), par l'émission de huit cent quatre-vingt-quatorze (894) nouvelles actions de classe C et de huit cent quatre-vingt-quatorze (894) nouvelles actions de classe D avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, émises avec une prime d'émission globale de quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent vingt euros (EUR 4.482.120,-).

5. Les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées et le paiement de la prime d'émission a été réalisé par la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "United International Management S.A.", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142022, par versement en numéraire, de sorte que la montant total

de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

6. En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 77.500,-), représenté par MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions de classe A, MILLE CINQ CENT CINQUANTE (1.550) actions de classe B, DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (2.325) actions de classe C et DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (2.325) actions de classe D d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4986. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019148/135.

(100013417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.207.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Cordatus Mezzanine I Holding Limited, a private company established and organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey, Channel Island, registered under number 101183,

here represented by Clarissa Steland, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on December 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at, 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.207, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1931 of 6 August 2008 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

3° Cordatus Mezzanine I Holding Limited, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;

4° In such capacity, Cordatus Mezzanine I Holding Limited, declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° Discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;

9° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Cordatus Mezzanine I Holding Limited, une société établie et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey, Channel Island, immatriculée sous le numéro de registre 101183,

ici représentée par Clarissa Steland, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en décembre 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Cordatus Mezzanine I Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.207, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1931 du 6 août 2008 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3° Par la présente, Cordatus Mezzanine I Holding Limited, préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;

4° En cette qualité, Cordatus Mezzanine I Holding Limited déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

9° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STELAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56846. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019337/95.

(100013727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

ACOServices, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.946.

—
*Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire
et de la réunion du Conseil d'Administration du 25 janvier 2010*

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme "ACOServices" du 25 janvier 2010 que:

1) Messieurs Didier GODEAUX, Lucien KOMES et Danny G. LARBOUILLAT ont été révoqués de leur fonction d'administrateur;

2) Monsieur Danny G. LARBOUILLAT a été révoqué de sa fonction d'administrateur-délégué;

3) La société "INTERAUDIT" a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Le nouveau conseil d'administration mis en place est le suivant:

- Monsieur Didier GODEAUX, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique) le 16 décembre 1957, demeurant à B-5140 Sombrefe, 22, rue Ardenelle;

- Monsieur Lucien KOMES, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 4 octobre 1966, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Danny G. LARBOUILLAT, administrateur de sociétés, né à Mons (Belgique), le 6 janvier 1964 domicilié professionnellement à B-1490 Court-Saint-Etienne, 28, rue du Buisson.

5) La société à responsabilité limitée "INTERAUDIT", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29501, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

6) Monsieur Danny G. LARBOUILLAT, préqualifié, est nommé aux fonctions:

- de Président du Conseil d'Administration, et

- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière

7) Il est expressément déclaré que les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes sont nommés avec effet rétroactif au 16 décembre 2009 et que leur mandats respectifs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010019508/33.

(100014323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

VHCL UN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 131.740.

—
L'an deux mil neuf, le vingt-et-un décembre.

Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VHCL UN S.A., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, Rue de la Semois, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°131.740, constituée par acte

notarié de Me Jacques DELVAUX en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2364 du 19.10.2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Ferdinando CAVALLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Stéphanie WLODARCZAK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par des annonces insérées dans:

- au Mémorial C n°2188 du 10 novembre 2009 et n°2311 du 26 novembre 2009
- le "Lëtzeburger Journal" du 10 novembre 2009 et du 26 novembre 2009
- le "Luxemburger Wort" du 10 novembre 2009 et du 26 novembre 2009.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire Jacques DELVAUX en date du 4 novembre 2009, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social

V) Qu'il apparaît de la liste de présence qu'une action sur les 4000 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VI) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société "VHCL UN S.A." avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société "Montbrun Révision S.à.r.l.", 2 Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée:

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer

Signé: F. CAVALLI, G. SADDI, S. WLODARCZAK, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 28 décembre 2009. LAC/2009/57377. Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 January 2010.

Référence de publication: 2010019617/66.

(100014324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Asiastories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.519.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix-huit janvier,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg

a comparu:

La société "WILONA GLOBAL SA", une société constituée et existant sous le droit de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Arango Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République de Panama, ci-après désignée: "le mandant".

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, ci-après désignée: "la mandataire", en vertu d'une procuration générale donnée à Panama-City (République de Panama), le 14 janvier 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "ASIASTORIES SA" (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 92519, a été constituée par devant Maître Gérard Lecuit le 27 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 429 du 18 avril 2003.

II.- Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent actions ordinaires (3100) d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que la mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "ASIASTORIES S.A.", prédésignée.

V.- Que la mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les trois mille cent (3100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que la mandante, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3400. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019615/55.

(100014130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Bergamia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.074.

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

CELLECTIS TRADING LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower Flat Office 5/A, P.C. 3040 Limassol, Cyprus,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "BERGAMIA S.à r.l.", with registered office at 9, rue Basse L-4963 Clemency, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 130 074, has been incorporated by deed dated July 5th 2007 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated September 6th 2007 under number 1904, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company

2. Amendment of article 5 of the Articles of Association taken into account the previous resolution; 3. Miscellaneous.

First resolution:

It has been resolved to transfer the registered office of the Company from 9, rue Basse L-4963 Clemency to 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg with immediate effect.

Second resolution:

Further to the previous resolution, it has been resolved to amend article 5 of the Articles of Association as follows:

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

CELLECTIS TRADING LIMITED, société de droit chypriote, avec son siège social à Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower Flat Office 5/A, P.C. 3040, Limassol, Chypre,

représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BERGAMIA S.à r.l.", ayant son siège social à 9, rue Basse L-4963 Clemency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 130 074, a été constituée suivant acte reçu en date du 05 juillet 2007 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 06 septembre 2007 sous le numéro 1904, ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

- Que la comparante est l'associé de la Société, représentant 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus;
3. Divers.

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 9, rue Basse L-4963 Clemency au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En accord avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société comme suit:

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57611. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019707/109.

(100013858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Orient International 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.485.

In the year two thousand and nine, on the twenty eighth day of December, 2009.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Orient International 1 S.à r.l.", hereafter the "Company", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 140 485, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 16, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated August 19, 2008 Nr 2005. The bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 21, 2009 published in the Mémorial, Recueil Special C dated August 24, 2009 Nr 1625.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg. The Chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- The present extraordinary general meeting has been convened by registered mail sent on the 21 December 2009.

III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 1,500,000 shares, currently issued, 1,483,624 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. - Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Article of Incorporation to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille neuf, le vingt huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Orient International 1 S.à r.l.", ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140 485, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet, 2008 publié le 19 août, 2008 au Mémorial C numéro 2005. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 21 juillet 2009 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 1625.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 21 décembre 2009.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.500.000 parts sociales actuellement émises, 1.483.624 parts sociales sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019207/94.

(100013361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Woad Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Julien FRANÇOIS

Gérant

Référence de publication: 2010020365/13.

(100014547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour Laganas Securities S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010020366/14.

(100014546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Touareg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TOUAREG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020371/12.

(100014535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Salva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 108.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SALVA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010020370/12.

(100014536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.